

## SPÉCIAL CONGRÈS

ÉDITO

Les délégué.es  
 et les mandats ..... 2

Le programme... ..... 3

Fiche de candidature  
 à la CEN ou à la CFC .... 4

Fiche délégué-es  
 et congressistes..... 5

Quels objectifs pour ce  
 congrès ?..... 6

Les amendements aux  
 textes du congrès... ..... 7

Motion :  
 « Pour l'intégration de la  
 CGT Enseignement privé  
 dans la CGT Educ'action  
 (ens. public) »  
 ..... 8

Motion :  
 « Pour une évolution du  
 syndicat national et une  
 plus forte régionalisation »  
 ..... 13

Motion :  
 « L'unité syndicale pour la  
 lutte, pas pour le dialogue  
 social ! »  
 ..... 18

### UN MOMENT DÉMOCRATIQUE

Le congrès d'une organisation syndicale ou d'une association, sur le papier, ne fait jamais rêver. Il s'agit pourtant d'un moment démocratique fort. Ce 3ème congrès de la CGT Enseignement privé, réuni à Dourdan entre le 22 et le 24 mai 2019 est particulièrement important pour l'avenir de notre syndicat.

Nous devons décider ou non de la mise en œuvre concrète de notre choix d'orientation validé en 2015 : l'intégration au sein de la CGT Educ'Action, l'outil syndical de nos camarades de l'enseignement public et la dissolution de notre structure, ou décider du maintien en syndicat national spécifique à l'enseignement privé.

L'enjeu est de taille. 70 délégué-es issu-es de toutes les régions et de tous les secteurs du syndicat (1er et 2nd degré, personnels Ogec, Enseignement agricole, Enseignement spécialisé...) ainsi que les 35 membres de la direction sortante du syndicat débattront durant 3 jours.

Chaque adhérent-e peut s'impliquer dans ces travaux. Des réunions préparatoires vont se dérouler partout en France. Les délégué-es seront désigné-es en région suite à ces réunions. Vous avez toute votre place pour faire entendre votre voix et donner votre avis.

Depuis 4 ans et notre congrès de Guidel, le syndicat a fortement progressé en nombre d'adhérent-es. Nos actions militantes ont été nombreuses et reconnues pour toujours défendre les collègues, résister aux attaques et porter des propositions pour l'amélioration de notre système éducatif. En point d'orgues, les élections de décembre 2018 ont abouti à la représentativité nationale de la CGT Enseignement privé dans l'Education Nationale comme à l'agricole. C'est le résultat du travail mené durant des années par l'ensemble des militant-es et une équipe dirigeante soudée et unie.

Ce congrès de Dourdan doit permettre de faire le bilan de nos actions et de fixer le cap pour les prochaines années. Bon congrès à toutes et tous !

**Pascale PICOL, Charlotte MATYJA, Serge VALLET**  
 Co-Secrétaires

**3ème congrès de la CGT Enseignement privé**  
**Congrès extraordinaire**

**Dourdan (91) du 22 au 24 mai 2019**

**CGT Enseignement Privé**

263 rue de Paris - Case 544 93515 Montreuil Cedex  
 Tel : 01 42 26 55 20 - Courriel : [contact@cgt-ep.org](mailto:contact@cgt-ep.org)

FÉDÉRATION CGT DE L'ÉDUCATION, DE LA RECHERCHE ET DE LA CULTURE

# Les délégué.es et les mandats

70 délégué-es seront présents à Dourdan pour le troisième congrès du SNEIP-CGT. Ils représenteront nos 2000 adhérent-es et 25 territoires. S'ajoutent à ceux-ci tous les membres sortants de la Commission Exécutive Nationale et de la Commission Financière de Contrôle (35 personnes).

## Qui peut être délégué au congrès ?

Tous les adhérent-es à jour de cotisation. Le congrès n'est pas réservé aux « spécialistes », mais bien ouvert à tous.

Le nombre de places est limité, et chaque région propose ses délégués (voir tableau ci-dessous). La désignation des délégués par région s'effectue lors de réunions régionales, organisées par les sections territoriales.

Vous êtes intéressé-e ?

Contactez rapidement votre responsable régional...

## Qui vote au congrès ?

Chaque délégué est porteur d'un certain nombre de mandats (de voix) lié au poids de sa région en nombre de syndiqué-es. Pour considérer le nombre de mandats, seront comptabilisés les timbres payés au SNEIP-CGT, nominativement, entre le 1<sup>er</sup> janvier 2016 et le 31 décembre 2018. Le fichier de référence est celui de cogitiel.

Les mandats doivent être portés par des délégué-es présents. Les élus sortants (CEN – CFC) ne peuvent pas être délégués.

Les documents indispensables sont disponibles sur notre site internet ou par mail en nous contactant à l'adresse

**congres@cgt-ep.org**

Vous pourrez notamment retrouver en ligne :

- ✓ la **fiche des délégués** et congressistes, que les « présents » au congrès doivent nous retourner impérativement,
- ✓ le **modèle d'autorisation d'absence**, pour les personnels de droit privé comme pour les enseignants qui seront délégué.es, à transmettre au moins 1 mois avant la date du congrès,
- ✓ la **fiche de candidature** à la prochaine Commission Exécutive Nationale ou à la Commission Financière de Contrôle.

**Tableau des mandats (des voix) portées par régions. et nombre de délégué-es**

|                              | Mandats | Arrondis | Ajout | Nombre de délégué-es | Mandats / délégués |
|------------------------------|---------|----------|-------|----------------------|--------------------|
| ACADEMIE D'AIX MARSEILLE     | 2581    | 9        | 1     | 10                   | 258,10             |
| ACADEMIE D'AMIENS            | 129     | 1        |       | 1                    | 129,00             |
| ACADEMIE DE BESANCON         | 52      | 1        |       | 1                    | 52,00              |
| ACADEMIE DE BORDEAUX         | 578     | 2        |       | 2                    | 289,00             |
| ACADEMIE DE CAEN             | 983     | 3        | 1     | 4                    | 245,75             |
| ACADEMIE DE CLERMONT FERRAND | 221     | 1        |       | 1                    | 221,00             |
| ACADEMIE DE CRETEIL          | 1340    | 5        |       | 5                    | 268,00             |
| ACADEMIE DE DIJON            | 228     | 1        |       | 1                    | 228,00             |
| ACADEMIE DE GRENOBLE         | 551     | 2        |       | 2                    | 275,50             |
| ACADEMIE DE LILLE            | 725     | 2        |       | 2                    | 362,50             |
| ACADEMIE DE LIMOGES          | 144     | 1        |       | 1                    | 144,00             |
| ACADEMIE DE LYON             | 625     | 2        |       | 2                    | 312,50             |
| ACADEMIE DE MONTPELLIER      | 1848    | 6        | 1     | 7                    | 264,00             |
| ACADEMIE DE NANCY METZ       | 400     | 1        |       | 1                    | 400,00             |
| ACADEMIE DE NANTES           | 2496    | 9        |       | 9                    | 277,33             |
| ACADEMIE DE NICE             | 120     | 1        |       | 1                    | 120,00             |
| ACADEMIE D'ORLEANS TOURS     | 162     | 1        |       | 1                    | 162,00             |
| ACADEMIE DE PARIS            | 827     | 3        |       | 3                    | 275,67             |
| ACADEMIE DE POITIERS         | 757     | 2        | 1     | 3                    | 252,33             |
| ACADEMIE DE REIMS            | 129     | 1        |       | 1                    | 129,00             |
| ACADEMIE DE RENNES           | 991     | 3        | 1     | 4                    | 247,75             |
| ACADEMIE DE ROUEN            | 491     | 1        | 1     | 2                    | 245,50             |
| ACADEMIE DE STRASBOURG       | 47      | 1        |       | 1                    | 47,00              |
| ACADEMIE DE TOULOUSE         | 663     | 2        |       | 2                    | 331,50             |
| ACADEMIE DE VERSAILLES       | 1055    | 4        |       | 4                    | 263,75             |
|                              | 18143   | 65       | 5     | 70                   |                    |

# Le programme...

Du mercredi 22 mai (12h) au vendredi 24 mai (12h)

## ARTICLE 18 des statuts

Le congrès national du Syndicat a lieu tous les trois ans... Il est l'instance souveraine du Syndicat. Il adopte l'orientation, le programme d'action du Syndicat. Il élit la direction syndicale

Le village Belambra de Dourdan propose tout le confort pour réussir un beau congrès : hébergement en nombre suffisant, restauration, salles de travail et salle de conférence équipée.



## Pour venir...

Le congrès du SNEIP se déroulera au sein du village Belambra de Dourdan, en région parisienne.

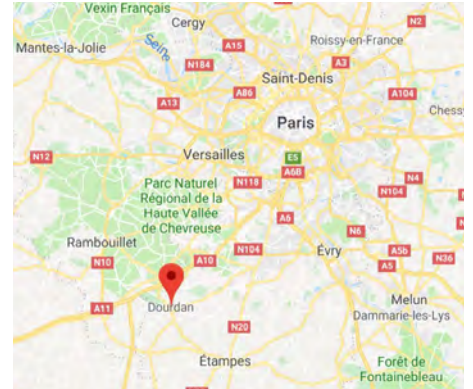
### Adresse :

Club Belambra « Le Normont »  
36 bis Avenue d'Orléans  
91410 DOURDAN

**En voiture**, le village est situé à 55km au sud de Paris, à proximité de l'autoroute A11.

**En train** ou autres transport en commun : la ville de Dourdan est accessible depuis Paris en 1h via le RER C

Il faut descendre à la Gare de DOURDAN. Une navette organisée par le syndicat pourra vous conduire de la gare au village Belambra.



## Ordre du jour prévisionnel du congrès, soumis au vote de l'assemblée lors du début des travaux...

|                                   |   |  |   |
|-----------------------------------|---|--|---|
| <p><b>Mercredi<br/>22 mai</b></p> | <p>Installation des délégués (12 h)</p> <p>13h30 - Ouverture du congrès</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Accueil</li> <li>- Appel des délégué.es</li> <li>- Election du bureau du congrès</li> <li>- Constitution de la commission des mandats</li> <li>- Vote de l'ordre du jour et des mandats</li> <li>- Constitution des autres commissions</li> <li>- Vote du règlement intérieur</li> <li>- Rapport introductif</li> <li>- Débat d'actualité</li> <li>- Rapport d'activité</li> <li>- Quitus moral financier</li> <li>- Appels et contributions de congrès</li> </ul> | <p><b>Judi<br/>23 mai</b></p>  | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Débat d'orientation - intégration à la CGT Educ ou maintien en syndicat national</li> <li>- Discussions et vote</li> <li>- Etude de la motion retenue et vote</li> <li>- Débat sur la motion « unité syndicale... » et vote</li> <li>- Groupes de travail</li> <li>- Conférence gesticulée - un bon moment en perspective !</li> <li>- Soirée fraternelle</li> </ul> |
| <p><b>Vendredi<br/>24 mai</b></p> | <ul style="list-style-type: none"> <li>- Vote des appels du congrès</li> <li>- Election des instances</li> <li>- Réunion des instances</li> <li>- Groupes de travail et de réflexions</li> <li>- Clôture du congrès</li> </ul> <p style="text-align: center;">Fin des travaux à 12h</p>   | <p style="text-align: center;"><b><i>Des débats, de la réflexion et des décisions importantes pour l'avenir de notre syndicat...</i></b></p> |   |

# Fiche de candidature à la CEN ou à la CFC

Cette fiche de candidature est à retourner au syndicat au plus tard pour le **10 mai 2019**

à l'adresse du syndicat : SNEIP-CGT – Case 544 – 93515 Montreuil Cedex ou par mail à [congres@cgt-ep.org](mailto:congres@cgt-ep.org)

Les élu·es à la CEN (Commission Exécutive Nationale ou Pôle National enseignement privé) ou à la CFC (Commission Financière de Contrôle) le seront jusqu'au prochain congrès, sauf démission. Une fois élue, la nouvelle CEN se réunira pendant le congrès pour élire le Bureau National du syndicat et définir le rôle de chaque élu·e.

Le cumul CEN / CFC n'est pas possible.

## Fiche candidature CEN / CFC

Nom :

Prénom :

- Je suis candidat·e à la CEN (Commission Exécutive Nationale)  
 Je suis candidat·e à la CFC (Commission Financière de Contrôle)

L'élection à la CEN ou à la CFC est un engagement vis-à-vis des syndiqué·es.

Il est indispensable que les élu·es à la CEN et à la CFC s'engagent à communiquer et à échanger rapidement par mail, et qu'ils s'astreignent à une présence régulière dans l'instance.

Le rôle de la CEN est défini par les statuts, cette instance – qui suit tous les dossiers essentiels du syndicat - se réunit de l'ordre de 3 fois par an durant 2 jours.

Fait à :

le :

**Signature**

### ARTICLE 25 des statuts

La Commission Exécutive Nationale est l'instance dirigeante du syndicat entre deux congrès. La CEN est élue par le Congrès sur proposition de la commission des candidatures. Le nombre de ses membres est fixé par le congrès. Chaque pôle dispose au moins d'un siège afin que cette instance représente au mieux la diversité des adhérents. Les membres de la Commission Financière de Contrôle participent aux réunions de la CEN avec voix consultative. Elle se réunit au moins quatre fois par an sur convocation du Bureau National ou à la demande de la moitié de ses membres.

# Question d'organisation !

## Fiche délégué·es et congressistes

Les délégué·es au congrès seront désigné·es par les régions ou par les secteurs au cours de réunions collégiales dans les régions organisées entre le 25 mars et le 10 mai 2019.

Contactez-nous par mail à l'adresse [congres@cgt-ep.org](mailto:congres@cgt-ep.org), ou contactez directement les responsables des secteurs si vous souhaitez être délégué au congrès, afin que votre candidature soit proposée au secteur ou à la région dont vous dépendez.

Si vous êtes délégué·e au congrès, vous devez photocopier et remplir la fiche ci-dessous, et la retourner **impérativement avant le 10 mai 2019** par courrier ou par mail à :

SNEIP CGT – case 544 – 263 rue de Paris – 93515 MONTREUIL CEDEX - [congres@cgt-ep.org](mailto:congres@cgt-ep.org)

L'hébergement et la restauration sont organisés et pris en charge par le syndicat. Les frais de transports sont remboursés par le syndicat (sur justificatifs).

### Fiche délégué·e

Nom :

Prénom :

Heure d'arrivée :

Lieu d'arrivée :

Des navettes seront organisées entre la gare de Dourdan et le village Belambra (lieu du congrès). Vous souhaitez que l'on vous récupère à la gare ?

Oui  Non

L'hébergement est prévu pour les nuits du mercredi et jeudi soir. La restauration est prévue du mercredi midi au vendredi midi. Le début des travaux est prévu à 13h30 le mercredi après-midi. Prévoyez vos transports en conséquence.

Heure de départ :

Lieu de départ :

Transfert souhaité vers la gare  Oui  Non

Restauration le vendredi 24 mai midi

Si oui

Panier repas

Repas sur place

En cas de modification de vos données personnelles, compléter ci-dessous

Adresse :

Code postal :

Ville :

Tel. Personnel :

Mél :

# Quels objectifs pour ce congrès ?

## Un congrès extraordinaire ?

Les 22, 23 et 24 mai prochain, le syndicat CGT de l'enseignement privé tiendra son 3<sup>ème</sup> congrès, dit « extraordinaire » car son enjeu principal sera de décider si nous confirmons, ou pas, l'intégration de notre syndicat dans la CGT Educ'action, comme il l'avait été décidé au Congrès de 2015 (voir encart) et approuvé aussi par les congrès de la CGT Educ'action.

Il ne s'agit pas seulement d'un problème « organisationnel » : quelle serait la structuration syndicale la mieux adaptée pour nous développer ? Pour cela, faut-il mieux rester un syndicat séparé, entre profs de l'enseignement privé, personnels des OGEC et profs de l'agricole privé ? Ou est-il plus efficace de s'intégrer dans les syndicats départementaux de la CGT Educ'action, qui syndiquent les profs du public et les personnels de vie scolaire, administratifs et techniques de leurs établissements ?

La Commission Exécutive de notre syndicat s'est réunie du 20 au 22 mars 2019 pour préparer le Congrès et a adopté les documents qui y seront débattus. Ce sont les documents officiels d'orientation que vous trouvez dans ce Trait d'Union spécial congrès. Tou-tes les syndiqué-es sont amené-es à se prononcer sur ces 3 documents de fond appelés « motions ».

Ces documents seront étudiés de manière distincte pendant le Congrès. En effet, le premier (« pour l'intégration de la CGT Enseignement privé dans la CGT Educ'action (ens. public) » ) est une motion qui permettra de lancer le débat de l'intégration ou non dans les syndicats de la CGT Educ'action et donc de la dissolution de notre syndicat.

Le second (« pour une évolution du syndicat national et une plus forte régionalisation »), qui ne sera étudié qu'en cas de rejet de l'intégration, porte, dans le cadre du maintien de notre syndicat national, une évolution de l'outil.

Le troisième (« L'unité syndicale pour la lutte, pas pour le dialogue social ! ) est une motion sur un tout autre sujet : elle permet d'ouvrir le débat sur notre stratégie et nos pratiques.

Des réunions vont être organisées dans un grand nombre d'académies pour discuter de ces textes, y apporter d'éventuelles modifications (amendements) et voter. Vous pouvez aussi de manière individuelle apporter des amendements (voir pages suivantes).

Tout cela peut paraître technique ou compliqué. Pas de panique ! Les responsables académiques sont là pour vous aider. N'hésitez pas à les contacter. Et faisons de ce congrès extraordinaire un congrès serein, à l'issue duquel nous pourrons, quel que soit les décisions prises, œuvrer au développement de la CGT et à la meilleure défense possible de nos valeurs et de nos revendications.

Bonne lecture !



La fiche « amendements »  
est à transmettre avant le  
10 mai 2019

## Chacun participe...

# Les amendements aux textes du congrès...

Les documents du congrès doivent être amendés par les syndiqué·es, **soit individuellement, soit lors de réunions** organisées en région dans le cadre de la préparation du congrès.

Les amendements - en format électronique (tableur excel ou calc) - doivent être transmis par mail, avant le 10 mai, à l'adresse suivante : [congres@cgt-ep.org](mailto:congres@cgt-ep.org)



Un modèle de tableau est disponible sur simple demande par mail. Vous pouvez aussi reproduire le tableau ci-dessous pour transmettre vos propositions d'amendement aux textes...

| Présenté par | Texte concerné et N° de paragraphe | Type (RAS)<br>Remplacement -<br>Ajout - Suppression | Proposition |
|--------------|------------------------------------|---|-------------|
|              |                                    |   |             |
|              |                                    |   |             |
|              |                                    |   |             |

Tous les amendements seront étudiés par la commission des amendements lors du congrès, qui soumettra au vote les amendements retenus.

**Les propositions d'amendements sont défendues lors du congrès par la région d'où ils sont issus, et portées au vote si nécessaire**

## Contributions et appels :

Une contribution ou un appel peut être présenté·e au congrès si cela est prévu et possible en fonction de l'ordre du jour. Les appels ou contributions pourront être annexé·es au compte rendu du congrès.

La numérotation des paragraphes permet de se repérer facilement dans le texte lors de l'étude des amendements au moment du congrès...

## Motion : « pour l'intégration de la CGT Enseignement privé dans la CGT Educ'action (ens. public) »

1. La CGT Enseignement privé est à un moment clé de son histoire, un tournant, alors que nous devons faire face à l'un des gouvernements les plus brutaux, qui engage de façon la plus résolue une casse jamais vue du système éducatif, au mépris des élèves et de tous les personnels.
2. Tou-es les militant-es de la CGT, du public comme du privé, sont confronté-es à cette situation qui déstabilise nos collègues, provoque colère chez les uns, sidération chez les autres. Nous avons tou-ttes intérêts à nous unir pour mieux nous défendre, organiser les collègues autour de nous. C'est dans cette perspective que le regroupement des deux CGT de l'éducation prend tout son sens.
3. **La CGT Enseignement privé : un syndicat utile aux salariés de notre secteur et reconnu dans la profession.**
4. La CGT de l'Enseignement privé existe depuis près de 50 ans. Jusqu'au début des années 2000, nous réalisons moins de 2% des voix aux élections professionnelles. Fin 2010, la CGT syndique moins de 1200 camarades de l'enseignement privé au sein du SNPEFP (Enseignement et Formation privés, Chambre de Métiers...). Depuis 2011, sur le plan structurel, notre syndicat (le SNEIP – Syndicat National de l'Enseignement Initial Privé – dénommé CGT Enseignement privé) couvre spécifiquement le champ de l'enseignement privé sous contrat. Notre nombre de syndiqué-es augmente fortement depuis 2014, de même que notre score aux élections professionnelles. En 2018, nous accédons à la représentativité nationale, tant dans l'Education Nationale que dans l'Agricole. La représentativité des personnels OGEC n'est pas mesurée à l'échelle nationale pour le moment et nous menons un contentieux sur le sujet. Nous comptons plus de 2000 syndiqués fin 2018.
5. La CGT Enseignement privé est dorénavant implantée sur l'ensemble du territoire et durablement reconnue par tou-ttes les collègues. Nous sommes visibles au travers de nos actions militantes, de notre communication et, bien évidemment, de notre implantation dans les établissements. Le nombre de sections syndicales a augmenté ces dernières années.
6. Le fait d'avoir gagné la représentativité de la CGT dans l'Enseignement privé (Education Nationale et Agricole) en décembre 2018 est une grande victoire collective.
7. **Une évolution nécessaire de nos structures**
8. Le SNEIP est un syndicat national, composé de sections académiques. Le poids de chaque académie est très inégal. Leur capacité militante également. Marseille, Nantes, Caen, Montpellier, l'IDF, Rennes, Bordeaux... sont des régions organisées et structurées. D'autres sont en cours de développement. Dans certaines, les syndiqués sont isolés (Strasbourg, Nice, Besançon...). Le secteur Agricole est bien organisé et présent sur le territoire. C'est plus difficile pour les personnels OGEC ou pour le 1<sup>er</sup> degré.
9. L'organisation actuelle en syndicat national a été jusqu'ici pertinente. Elle permet l'impulsion et la mutualisation. Mais elle touche à ses limites, notamment par le manque de cadres par rapport au nombre de tâches à effectuer et à l'augmentation du nombre de syndiqué-es, d'élu-es, de réunions.... Notre développement, notre représentativité et l'accumulation des tâches nécessitent le renfort de nombreux-ses militant-es. Qui ne sont pour le moment ni engagé-es, ni formé-es. Le travail des dernières années au niveau national a reposé sur un nombre trop limité de camarades. Un nombre qu'il est difficile d'augmenter sans affaiblir l'activité dans les régions. Clairement, poursuivre ainsi serait une prise de risque : notre représentativité reste fragile, la démission, la perte d'un-e camarade suffit à

déstabiliser l'ensemble de l'action du syndicat. Le fait de disposer de davantage d'heures de décharge est une avancée mais la prise de responsabilité ne s'improvise pas. Nous le savons tou·tes : un·e camarade déchargé·e qui assume pleinement ses tâches en responsabilité nécessite du temps, de la formation, un passage de relais des savoir-faire entre générations de camarades. Il nous faut donc trouver une solution pour dégager le temps nécessaire à cette mutation tout en continuant notre activité syndicale habituelle.

### **10. Une évolution nécessaire compte tenu de la situation politique et sociale**

11. Le contexte politique et social nécessite de regrouper les forces des salariés. C'est ce que porte la CGT au plan interprofessionnel.
12. Depuis son arrivée au pouvoir, Macron a imposé une lourde défaite à tous les salariés de droit privé avec ses ordonnances. Il a vaincu aussi la résistance des cheminots. La contestation des Gilets jaunes l'a obligé à quelques effets d'annonce, mais le gouvernement a imposé une répression brutale pour casser le mouvement.
13. Les projets à venir annoncent de graves reculs sociaux dont bien des collègues ne mesurent pas les conséquences : casse du statut de la fonction publique et nouvelle contre-réforme des retraites notamment.
14. Dans notre secteur, le Ministre, qui avait promis qu'il n'y aurait pas de loi à son nom, a multiplié les mesures et les réformes les plus rétrogrades :
15. Mise sous tutelle des écoles primaires,
16. Désorganisation du collège,
17. Casse du baccalauréat et de l'enseignement professionnel,
18. Aggravation des inégalités scolaires et de la sélection,
19. Mise en concurrence des établissements,
20. Promotion des méthodes pédagogiques conservatrices sous couvert de la modernité des neuro- sciences,
21. Promotion de la morale patriotique et républicaine,
22. Cadeaux à aux structures de l'enseignement privé,
23. Contrôle de l'expression critique des enseignant·es,
24. Attaques contre le statut des personnels, leurs conditions de travail, gel des salaires.
25. Ce modèle « d'école de la confiance » mérite que tou·tes les salarié·es du secteur se regroupent. L'enjeu est de taille puisqu'il s'agit à la fois d'exiger le retrait de toutes ces attaques, et aussi d'imposer notre projet d'une véritable école égalitaire, pour l'émancipation de toutes et tous.
26. Dans le secteur de l'Education Nationale, le regroupement des forces syndicales est également une demande très forte des collègues. A notre enquête sur le sujet, sur plus de 1500 collègues interrogé·es, 87% souhaitent que les actions soient menées dans un cadre le plus large possible, associant les organisations du public et du privé. Le clivage public-privé n'est plus pertinent pour défendre les personnels.
27. Nous l'avons remarqué - particulièrement durant la période électorale : la CGT est à la pointe sur cette analyse et sa mise en œuvre. D'autres syndicats - notamment FO et Solidaires - commencent néanmoins à en percevoir l'intérêt.
28. Depuis le congrès de 2011, nous nous orientons vers une fusion/intégration au sein de la CGT Educ'Action, nos camarades de l'enseignement public, via la syndicalisation des personnels de l'enseignement privé dans les SDEN (Syndicats Départementaux de l'Education Nationale). Nous devons entériner ce choix et aboutir à cette intégration effective.

- 29. L'unité avec la CGT Educ'action : une nécessité face aux attaques contre les salarié-es de l'éducation**
- 30.** Nous l'avons déjà évoqué : les attaques contre l'éducation deviennent de plus en plus nombreuses et brutales. La plupart de ces mesures concernent de façon égale l'enseignement public et l'enseignement privé.
- 31.** La multiplication des contractuel·les dans l'enseignement public rejoint la situation du privé. Notre expérience sur ce terrain peut servir à tou·tes.
- 32.** Il faut prendre la pleine mesure que les attaques que nous subissons tou·tes, notamment la casse engagée de la fonction publique. Elles nous imposent de repenser nos luttes et entérine la nécessité de regrouper nos forces.
- 33.** Nous avons les mêmes objectifs : la mise en œuvre d'un grand service public unique, laïc et gratuit, et la fonctionnarisation sur place de l'ensemble des personnels de l'enseignement privé. Comment porter cette revendication ambitieuse si en interne, à la CGT, nous ne sommes pas prêt·es à faire les efforts nécessaires pour réunir les personnels de l'enseignement public et de l'enseignement privé et porter ensemble nos revendications communes ?
- 34. Division ou unité syndicale ?**
- 35.** La division se comprend, et est même légitime lorsqu'il s'agit de syndicats porteurs d'orientations différentes (CFDT / CGT par exemple). En revanche, elle n'a aucun sens quand il s'agit de syndicats qui défendent les mêmes orientations, *a fortiori* dans une même confédération et une même fédération.
- 36.** L'objectif du syndicalisme est de rassembler les travailleur·euses pour faire face à leurs adversaires. Comment justifier de rester séparés quand la plupart des problèmes que nous rencontrons sont communs ?
- 37. Le regroupement de nos forces pour un syndicalisme plus offensif, efficace et solidaire**
- 38.** Appartenir à une fédération, une confédération, avoir des liens avec les SDEN dans certaines régions, n'est pas la même chose qu'être organisé dans la même structure syndicale.
- 39.** L'analyse de la succession de mesures, réformes, décrets... demande un travail qui est aujourd'hui gaspillé, car fait en double, par des camarades de la CGT Educ'action et ceux de la CGT Enseignement privé. Nous pouvons apporter à la CGT Educ'action bien des choses, tant sur le plan technique que sur le plan de l'orientation.
- 40.** Pour cela, nous devons mutualiser nos forces et nos expériences, notamment sur la communication : contenu des sites internet, des tracts, de la presse, des réseaux sociaux... Cela ne signifie pas que nous devons fusionner tous ces éléments, mais qu'une grande partie des contenus peut être mise en commun. Sur ces questions, nous avons aussi des capacités à apporter au « pot commun » qui peuvent être appréciés par tou·tes.
- 41.** Le temps militant libéré par ces tâches communes sera utile sur nos questions spécifiques : OGEC, Agricole, laïcité, résistance face au SGEC...
- 42.** Militier dans les SDEN, des structures locales plus « proches » des établissements, c'est aussi se donner les moyens d'être au plus près des collègues, notamment dans la perspective que nous espérons d'un grand mouvement dans l'éducation pour s'opposer à toutes les contre-réformes.
- 43.** Bien sûr, on peut travailler avec des camarades d'autres syndicats sans être dans la même structure (y compris d'autres syndicats de la CGT). Mais quelles que soient les bonnes volontés, rien ne permettra de travailler de façon aussi étroite qu'avec des camarades qui sont dans le même syndicat que nous.
- 44.** Deux exemples :
- 45.** les collectifs FER (Notre Fédération de l'Education, de la Recherche et de la Culture) ont du mal à se développer. Chacun reste en priorité focalisé sur l'activité de sa propre structure et y consacre l'essentiel de son temps militant.

46. le travail avec les camarades de la formation privée est beaucoup moins étroit que lorsque nous étions dans le même syndicat.
47. Nous ne pourrons nouer partout des liens forts et mener des actions communes avec les militant-es de la CGT Educ'action, que lorsque nous serons dans une même structure, et que nous participerons aux mêmes instances de réflexion et de prise de décision.
- 48. Intégration dans la CGT Educ'action et mutualisation des moyens matériels et humains**
49. L'intégration au sein de la CGT Educ'action est un choix pour l'avenir. Concrètement, quels sont les enjeux sur notre structuration et notre fonctionnement ?
50. Mutualisation des moyens humains et financiers : au niveau national comme au local, de nombreuses tâches seront mutualisées (Trésorerie, Communication, Secrétariat, Analyse de documents...). Cette mutualisation libérera du temps militant pour se consacrer davantage à la défense des personnels, à l'activité revendicative et à la production d'analyse et de documents spécifiques.
51. Chaque syndiqué-e de l'enseignement privé sera alors dans un collectif, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui. Les camarades des « petites régions » pourront s'appuyer sur les structures locales de la CGT Educ'action, présente sur l'ensemble du territoire et inversement. Les « zones blanches » se réduiront !
52. Partage d'informations : au sein des instances du syndicat (Départementales, académiques ou nationales) nous pourrons discuter des problématiques communes à tous les personnels (qu'ils soient du public ou du privé), nous aurons accès mutuellement aux documents des administrations (carte scolaire, DGH...).
53. Des instances propres à l'enseignement privé (Pôle National – groupes académiques) nous permettront de consacrer du temps militant spécifique aux besoins des personnels de l'enseignement privé.
54. Au niveau national comme académique, des camarades de l'Enseignement Privé pourront être intégrés à chaque délégation de la CGT, et ce qui nous donnera une meilleure visibilité (Ministère, Rectorats, DSDEN...). Pour autant, notre groupe national « Enseignement Privé » devra continuer à désigner des camarades pour siéger dans les instances propres de l'enseignement privé (CCMMEP, négo OGEC, Prévoyance...).
55. Ensemble, nous sommes plus fort-es ! Si ce slogan est simple à dire, c'est une réalité lorsque l'on doit préparer des mobilisations, des analyses ou des réunions de militant-es. Ce sera une économie de temps et d'énergie, qui nous permettra de travailler en parallèle sur notre développement ou de préparer collectivement des échéances fortes, et notamment les élections professionnelles de 2022, lors desquelles nous devons conserver et renforcer la représentativité de la CGT dans l'enseignement privé comme dans l'enseignement public.
- 56. Mise en œuvre et calendrier de l'intégration**
57. Congrès – mai 2019 :
58. Vote de l'intégration au sein de la CGT Educ et du transfert des adhérent-es à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019
59. Délibération sur le transfert des pouvoirs et des actions en cours à la CGT Educ'Action à compter du 1<sup>er</sup> juin 2019
60. Vote de la dissolution effective du syndicat à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2020 (ce qui laisse le temps de basculer les actifs et les adhésions).
61. Entre le 1<sup>er</sup> juin et le 31 décembre 2019 :
62. Les syndiqué-s du SNEIP deviennent syndiqué-s des SDEN et participent au même titre que tou·tes les autres aux réunions, assemblées, congrès etc. Ils et elles peuvent être candidat-es aux instances des SDEN et des URASEN (bureau départemental, conseil académique).

63. En attendant les prochains congrès des SDEN, les responsables académiques du SNEIP sont intégrés aux instances locales des SDEN
64. Les instances statutaires du SNEIP subsistent (Bureau National et Commission Exécutive Nationale - CEN), gèrent le quotidien et suivent le bon déroulement de l'intégration.
65. La CEN (Elue lors du congrès – 25 camarades) correspond au « Pôle Enseignement privé » mis en place par la CGT Educ'Action.
66. Le Bureau National (élu lors du congrès – 8 camarades) correspond parallèlement au « groupe d'animation du Pôle Enseignement Privé » de la CGT Educ'Action.
67. Des camarades du SNEIP intègrent le Bureau de l'Union et le Pôle de vie syndicale de la CGT Educ'action.
68. Des camarades intègrent dès le 1<sup>er</sup> juin 2019 les autres pôles de la CGT Educ'Action (Voie Pro, 1<sup>er</sup> degré, Collège, ATRS...).

### **69. Sur les moyens de fonctionnement à l'issue de l'intégration**

70. La CGT Educ'action a validé le principe d'une ligne budgétaire nationale pour mener les actions spécifiques en direction des personnels de l'enseignement privé, au moins de façon transitoire les premières années, le temps que tous les éléments de l'intégration se mettent en place correctement pour les syndiqué·es de l'enseignement privé.
71. Le financement du salaire de personnels de droit privé pour gérer le groupe national OGEC sera renforcé et garanti.
72. Les moyens de communication spécifiques en direction de l'enseignement privé qui ont fait notre force ces dernières années seront maintenus (site internet – publications « papier » - guides – lettres électroniques). Ils seront même renforcés par des publications communes plus régulières. Le Trait d'Union en tant que tel sera amené à disparaître, mais nos productions seront diffusées de façon plus larges dans le PEF (journal de la CGT Educ'action).
73. Au niveau national, des camarades de l'enseignement privé qui intégreront le BU (Bureau de l'Union) et le Pôle de Vie Syndicale conserveront une visibilité sur les outils de gestion financière et les syndiqués.
74. La CGT Educ'action comme la CGT Enseignement privé ont bien évidemment un intérêt commun à mettre en œuvre tous les moyens de réussir l'intégration, continuer à développer la CGT dans le public comme dans le privé, à syndiquer les collègues et à renforcer notre capacité à lutter dans nos champs professionnels.
75. Nous sommes à un tournant de notre histoire syndicale. Nous devons faire les bons choix pour poursuivre notre développement. Ne cédon pas au repli sur soi et faisons le pari de l'intelligence collective. Intégrons la CGT Educ'action !

## Motion : « pour une évolution du syndicat national et une plus forte régionalisation »

### 1. POURQUOI CETTE MOTION ?

2. Le congrès de Guidel 2015 a acté un processus d'intégration dans les SDEN qui doit être définitivement validé ou non lors du congrès 2019 à la majorité qualifiée de 66%. Le vote majoritaire d'une intégration entrainera de facto la dissolution du SNEIP CGT.
3. Nous constatons :
4. Que la motion initiale de La Colle sur Loup (2011) concerne un « rapprochement » de nos structures en accord avec notre revendication principale d'un service d'éducation unifié et laïc. Ce n'est que progressivement que les notions d'intégration et de dissolution ont pris le pas sur cette motion initiale. Nous constatons que ce rapprochement est effectif de façon globale (mais non significatif pour la partie agricole avec le SYAC ou les personnels ATSS)
5. Nous partageons l'idée que le débat sur les structures ne passionne pas vraiment les syndiqué-e-s qui souhaitent avant tout un fonctionnement qui corresponde à leurs attentes de terrain ; Que les votes du Congrès doivent être le résultat d'un réel débat démocratique en territoires et pendant le Congrès, un vote de conviction et non par défaut ou alimenté par la peur. Sur un sujet aussi primordial que celui de l'existence même de notre syndicat, il est indispensable que la photographie des opinions soit la plus fine possible.
6. Notre syndicat a évolué depuis 4 ans: notre nombre d'adhérents ne cesse d'augmenter, un certain nombre de régions ont atteint un seuil permettant un fonctionnement plus autonome, la représentativité (Ministère Agriculture MAA et Ministère Education Nationale MEN) a été obtenue et nous offre des moyens supplémentaires, de plus en plus de camarades issus de régions alimentent concrètement le travail du syndicat (guides, tracts, communiqués...);
7. L'intégration comporte des risques notamment au niveau national où il faudra de l'énergie pour faire notre place, être pris en compte dans les communiqués, faire partie des délégations, pour peser dans les arbitrages type partenariat. Et surtout, sur le fait que nous avons aujourd'hui la maîtrise totale de notre communication, qui est notre atout majeur en termes de forme comme de fond.
8. Si le rapprochement avec l'UNSEN et les SDEN est effectif à certains égards (participations croisées aux instances, échanges réguliers, rapprochement de nos repères revendicatifs), le travail commun et les actions concrètes sont probablement loin du compte.
9. Quel taux de campagne commune ? Combien de délégations (Rectorats, instances) et de communiqués communs ? La présence d'un membre du SNEIP au Bureau de l'Union a-t-elle eu un impact quelconque sur les délégations et communiqués communs ?
10. Il nous faut investir davantage les collectifs fédéraux où un travail inter catégoriel, notamment avec les camarades de la CGT Educ', est fait : précarités, formation professionnelle, questions éducatives...
11. Si nous analysons nos faiblesses comme la mutualisation, nos forces et nos implantations, la structuration en syndicaux départementaux n'est pas l'outil approprié à notre développement : l'absence ou le manque d'implantation dans un grand nombre de départements, des problématiques nationales fortes, l'absence de référents agricoles ou droit privé dans chaque académie... pour ne citer que quelques exemples. De la même façon le syndicat national dans son fonctionnement actuel doit évoluer en poursuivant la territorialisation engagée depuis 2011.

### 12. IJ L'ORIENTATION

13. Partant de nos constats sur le fonctionnement et la force développée par notre organisation depuis des années, nous proposons un maintien du SNEIP-CGT en syndicat national d'une part, et l'élargissement des compétences régionales, d'autre part.
14. La logique de territorialisation doit être renforcée : elle permettra une mutualisation réelle en local et en national. Les statuts doivent continuer à évoluer en ce sens (voir IV-f). Cette logique permet d'être au plus près des

syndiqués : gestion du fichier et de la trésorerie, vie locale. Cela re-connecte les responsables locaux à leurs adhérents. Le reversement se faisant des régions vers le national, les territoires prennent la main sur leurs actions et non le contraire.

15. La logique de territoire ne peut être départementale et doit s'articuler autour de régions « organisées » mutualisant localement. Elle doit aussi permettre d'accompagner la croissance que nous sommes en train de vivre en assurant à toutes les régions, « organisées » ou non, les moyens de fonctionner et se développer. Le lien avec les adhérents doit continuer de se faire au plus près des sections (établissements, ville...) mais la structuration, pour ceux qui y sont prêts, en régions plus larges doit permettre de faire profiter à un plus grand nombre d'adhérents ce qui se fait déjà dans la région ou le département d'à côté. En outre, cela permettrait aux militants isolés de pouvoir rencontrer plus facilement d'autres militants, de se former avec eux.
16. L'échelle nationale est incontournable pour les personnels de droit privé, des IME-ITEP ou de l'agricole. De même, une structure nationale doit évidemment être maintenue afin de porter la voix de notre syndicat dans les instances nationales (Comité consultatifs nationaux : CCM et CCMMEP, Commission Nationale de l'Emploi, Formiris...). C'est elle qui assure la ligne politique du syndicat, ses orientations et le suivi des décisions votées lors de ce Congrès.

17. La structure nationale reste statutairement responsable des collectes et des adhésions. Elle assure la mutualisation concrète entre régions, elle organise le soutien aux régions qui en ont besoin. La communication nationale (Newsletter TICE, site, journal Trait d'Union, pages Facebook nationales, communiqués...) doit être plus collégiale et s'appuyer plus fortement sur les initiatives locales.

## 18. **II – NOS PROPOSITIONS : mise en œuvre concrète de l'orientation**

19. - L'idée générale est de rester un syndicat national, structure qui a montré toute sa pertinence, s'appuyant sur des régions fortes, et permettant à toutes les actuelles académies de fonctionner
20. - Le renforcement des missions locales permet de décharger les missions et moyens actuellement fléchés sur le national notamment le Bureau National
21. - Un travail concret doit être mené avec Educ'action au niveau des instances d'une part (locales et nationales) et des pôles d'autre part. Un travail spécifique agricole doit être mené à nouveau en envisageant une médiation de la fédération
22. Au terme des prochaines années et à échéance de 2022 (prochaines élections de la Fonction Publique), le syndicat national s'appuiera sur des sections territoriales dont le périmètre pourrait être celui des nouvelles régions.
23. L'annexe technique ci-jointe détaille ce que pourrait être une répartition des tâches qui permette d'alléger le travail du bureau national, de s'appuyer sur un nombre de camarades plus larges pour les missions dites nationales. Elle permet en outre pour ceux qui le souhaitent et le peuvent de transférer des compétences aux régions. Les modifications statutaires le permettant sont également proposées.

## 24. **Annexe technique**

### 25. **a) Missions de base des territoires**

26. Collecte et trésorerie sur compte bancaire académique propre
27. Gestion des décharges sur le territoire (ce qui est déjà le cas)
28. Prise en charge édition / distribution de documentation
29. Personnalité juridique (nominations DS-RSS, création sections, contentieux...)
30. La formation syndicale, l'animation de la vie syndicale (ASSS), la gestion des newsletters (TICE locales). Les assemblées statutaires se déclinent localement au plus près des syndiqués.
31. Permanence tél. / Contact, participation Commission Académique de l'emploi (MEN), Cellule Régionale de l'Emploi (MAA)
32. La présence dans chaque bureau académique d'un référent droit privé, d'un référent agricole, d'un référent premier degré, d'un référent retraité et un membre de droit au titre de l'URSEN
33. Pour ces régions, le reversement se fait du local au national y compris la part COGETISE. La part qui reste à la région est majoritaire au vu des nouvelles responsabilités, la clé de répartition est décidée par la structure





87. ~~• Un(e) trésorier(e) administrateur(rice) ;~~
88. ~~• Un(e) secrétaire à l'organisation.~~
89. *Le BN SN répartit les responsabilités en son sein et organise le travail du syndicat. Il soumet ses propositions d'organisation à la CEN. Il rend compte de ses travaux à la CEN.*
90. *Il assure la représentation du syndicat dans toutes les institutions et activités relevant de sa responsabilité notamment nationale. Il veille à la représentation dans les instances nationales de l'UNSEN.*
91. *Il arrête les comptes annuellement, assure les reversements COGETISE et veille au suivi de la convention de moyens (SNCA, SNPEFP). Il nomme un trésorier.*
92. ~~Le (la) Secrétaire Général(e) Il veille au fonctionnement régulier du syndicat qu'il (elle) représente dans tous les actes de la vie civile. En cas d'empêchement, il (elle) est remplacé(e) par l'un des autres membres du Bureau National, sur vote de ce dernier. Lors d'un vote et en cas d'égalité des voix, la voix du (de la) secrétaire général (e) est prépondérante.~~
93. *Il assure notamment le suivi de la régionalisation et l'organisation de la mutualisation pratique, il assume la direction de publication, le suivi des dossiers juridiques nationaux*
94. Article 29 Mise à jour de la cotisation retraitée à 1% (décision CEN)
95. ~~« Le (la) secrétaire général(e) »~~ *Le secrétaire du bureau académique et le (la) trésorier(e) ont compétence pour ouvrir ou fermer un compte bancaire relevant du champ d'activité du syndicat après accord de la CEN à la majorité des votants. »*
96. *« Les retraités versent une cotisation égale à au moins 0,60 % 1% de leur pension ou retraite (régime de base + complémentaire) au syndicat. Les syndiqués privés d'emploi seront, si nécessaire, dispensés de cotisation mensuelle, le temps de retrouver un emploi. »*
97. *« Les comptes nationaux sont approuvés une fois par an par la CEN après présentation par le trésorier et contrôle de la CFC. »*
98. Article 30 Renforcement du rôle de la CFC sur le contrôle des comptes
99. Académiques ou territoriaux
100. *« Elle est compétente pour contrôler les comptes territoriaux et formuler toute suggestion et remarque sur la gestion et sur la politique financière de ces comptes. »*
101. Article 32 Formation syndicale
102. *« La formation syndicale de base est mise en place dans les territoires. Le SNEIP peut mettre met en place une commission « Formation syndicale » afin de recenser les besoins spécifiques qui ne seraient pas couverts par les formations déjà existantes. Elle coordonne le suivi des demandes de formation, la mutualisation des formations en territoire et la diffusion des propositions des formations syndicales »*
103. Article 35 Modification sur la commission juridique, compétences accrues aux académies sur contentieux local et les possibilités de mandatement
104. *« Par exception à l'alinéa précédent, en ce qui concerne les contentieux électoraux, les désignations (RSS et DS) ou le contentieux à portée locale, un membre du BN SN faisant suite à une décision du BN SN donne mandat à l'un des membres du syndicat ou toute autre personne expressément désignée pour le représenter devant les juridictions compétentes.*
105. *Une Commission Juridique peut être est créée. Elle établit son règlement intérieur qui est validé par la CEN. Ce règlement fixe notamment les modalités de son fonctionnement et les conditions financières dans lesquelles elle exerce son activité sous le contrôle de la CEN. »*

**Cette motion est issue des camarades de Bordeaux et vise à clarifier notre position sur les relations intersyndicales.**

## **Motion 3 : « L'unité syndicale pour la lutte, pas pour le dialogue social ! »**

1. **Motion présentée par le bureau régional Académie de Bordeaux**
2. Depuis le mois de janvier, à l'initiative de la CGC, une intersyndicale de l'enseignement privé s'est mise en place réunissant tous les syndicats (CFDT, SPELC, CFTC, CGT, FO, CGC et SUNDEP), sauf l'UNSA.
3. La première réunion a eu lieu quelques jours avant les grèves du 24 janvier et du 5 février. Le BN a décidé d'y participer avec un mandat clair :
4. « 1/ soutien au manifeste des stylos rouges avec ajout de la lutte contre la précarité ;
5. 2/ s'inscrire a minima dans l'appel à la grève de l'intersyndicale du public (24 janvier) dans la perspective d'un mouvement d'ensemble pour satisfaire nos revendications ;
6. 3/ augmentation des salaires ; résorption de la précarité ; retrait des réformes Blanquer (lycée, lycée pro, suppressions de postes, et droit de réserve agents publics) ; réduction des effectifs par classe ;
7. 4/ dénonciation de la dérive sécuritaire ;
8. 5/ on refuse qu'un communiqué intersyndical dénonce les violences du mouvement. »
9. Chacun comprendra que l'appel à la grève « a minima » signifiait que sans cet appel à la grève, il n'était pas question de signer un appel qui lui tournerait le dos. En réalité, seuls les points 1 et 3 du mandat ont rencontré un accord dans l'intersyndicale.
10. L'appel qui en est ressorti n'appelait à rien... si ce n'est demander une audience aux ministères de l'Education et de l'Agriculture ! Bref, le dialogue social sans même chercher à construire un rapport de forces.
11. La CEN a quand même fait le choix de signer cet appel (18 pour ; 4 contre ; 3 abstentions) et donc de poursuivre la participation à cette intersyndicale.
12. Depuis cette première étape, l'intersyndicale s'est réunie plusieurs fois et des dizaines et dizaines de mails ont été échangés. Elle a obtenu ses audiences dans les deux ministères. Et elle a fait une conférence de presse pour annoncer à tout le monde qu'on ne l'avait pas écoutée ! Cette conférence s'est tenue quelques jours avant la grève du 19 mars, et une nouvelle fois, l'intersyndicale s'était mise d'accord par mail qu'il ne serait pas question d'y appeler. Mais par contre, le SPELC et la CFDT
13. réfléchissent dur pour trouver de nouvelles idées de lutte pour plus tard... qui ne pénalisent pas les élèves et qui ne coûtent rien aux enseignants.
14. **Cet épisode doit nous interroger sur notre stratégie syndicale.**
15. Signer un appel qui appelle au dialogue social, face à un gouvernement qui passe en force sur tous les sujets, contre le mouvement social, contre des grèves longues, signifie qu'on pense pouvoir être le partenaire de ce gouvernement au lieu d'être son adversaire déterminé. Le même appel intersyndical que la CEN a voulu signer ne disait pas un mot pour dénoncer la répression qui était déjà très dure contre les gilets jaunes et contre les jeunes qui avaient manifesté en décembre.
16. Une des leçons qu'on devrait tirer du mouvement des Gilets jaunes qui a beaucoup dérangé la confédération est qu'ils ne se sont pas inscrits dans le jeu traditionnel du dialogue social. Ils n'ont pas fait une manif pour montrer un rapport de forces et aller ensuite dans les salons ministériels pour voir s'ils avaient été entendus. Ils ont affirmé leurs exigences et ont décrété que tant qu'ils n'auraient pas une réponse positive, ils ne céderaient pas.
17. Le fait que la CGT Enseignement privé signe en même temps des communiqués qui appellent à la grève et qui n'y appellent pas montre que la direction du syndicat croit qu'on peut avoir deux politiques contradictoires à la fois.
18. Cette stratégie qui cherche à s'associer avec la CFDT, le SPELC et la CFTC (le « syndicalisme rassemblé » qui a largement été critiqué dans la confédération) ne peut entraîner que de la confusion. Ces syndicats ont soutenu toutes les réformes de l'éducation. Ils sont opposés à une stratégie de lutte. Ils ont fait le choix clair et assumé du dialogue social pour obtenir des compensations à la marge, et surtout pour se faire reconnaître comme interlocuteurs privilégiés dans le cadre de bonnes relations entre partenaires sociaux.

19. La CGT est à mi-chemin entre ce dialogue social souvent réclamé et pratiqué et une volonté de lutter pour être en phase avec la remontée de la colère sociale et une base militante plus radicale.
20. Nous pensons qu'il faut rompre avec le dialogue social pour poser clairement la perspective de l'affrontement : affirmer ce qu'on veut, les exigences des salariés, et construire le rapport de forces pour l'imposer. Face à ce pouvoir, l'enjeu est de montrer que nous n'attendons rien de lui, et que nous ne comptons que sur nos propres forces. Rompre avec le dialogue social, c'est déjà envoyer ce message à tous les salariés, et aussi au pouvoir.
21. Nous savons que la division syndicale est un frein pour la mobilisation des salariés. Mais l'unité syndicale n'est pas une solution quand elle nous amène à signer des orientations contradictoires. Elle est néfaste quand elle sème l'illusion qu'on pourrait gagner sans lutter.
22. C'est pourquoi le Congrès du SNEIP affirme que nous recherchons l'unité pour agir, pour construire avec les salariés et les syndicats qui le souhaitent, les résistances, l'organisation de leurs luttes, dans la perspective d'un affrontement avec le gouvernement, pour lui faire retirer ses réformes antisociales.
23. Le Congrès rejette cette unité quand elle a pour objectif d'être reçus dans les salons ministériels et de sauver la mise à des syndicats qui ne veulent engager aucune lutte mais qui voudraient quand même faire croire qu'ils agissent. Cette politique crée de la méfiance voire détourne du syndicalisme alors qu'être unis et offensifs avec ceux qui luttent nous renforce.

# Pour chacun, pour tous, pour la vie



Logo of the French Republic (Marianne) and the text 'GROUPE VYV'.

Groupes VYV, Union Mutualiste de Groupe soumise aux dispositions du Code de la mutualité, n° Siren 532 661 832, n° LEI 1969500E01R1LL14U1P2.  
Siège social: Tour Montparnasse - 35, avenue du Maine - BP 28 - 75755 Paris Cedex 15. DirCom Groupe VYV - © Getty Images - 07/19.



## Le Groupe VYV est le 1<sup>er</sup> acteur global de santé et de protection sociale.

Le Groupe VYV œuvre au quotidien pour être utile à tous et à chacun tout au long de leur vie. L'ensemble des mutuelles du groupe protège 10 millions de personnes et propose des solutions adaptées aux employeurs publics et privés. Acteur engagé, il innove et anticipe pour construire une société plus équitable et socialement responsable. Le Groupe VYV s'affirme comme un véritable entrepreneur du mieux-vivre.

[www.groupe-vyv.fr](http://www.groupe-vyv.fr)

GROUPE  
**vyv**

Entrepreneur du  
**mieux-vivre**

